



**ARRETE N°2023/167**

**Portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public  
Et portant réglementation de la circulation Clos du Val de Meuse**  
Le Maire de la Ville de REVIN,

56 Rue Victor Hugo  
BP 14  
08500 REVIN  
Tél : 03 24 41 55 65  
Fax : 03 24 40 28 99

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants  
Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route  
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation  
Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière  
Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019  
Vu l'article R 610 du Code Pénal  
Vu la demande en date du 15 Septembre 2023 de la SARL Daniel RIGOLET  
Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation Clos du Val de Meuse afin de mener à bien un emménagement au 10 Av J.B Clément

**ARRETE**

**ARTICLE 1°:** La circulation des véhicules sera interdite Clos du Val de Meuse pour la partie comprise entre la parcelle AI 355 du Clos du Val de Meuse et l'Avenue J.B Clément  
Période : le 17 Octobre 2023 de 08h00 à 19h00

**ARTICLE 2 :** Le véhicule devra impérativement emprunter l'Avenue J.B Clément pour se rendre et pour quitter l'emplacement qui lui est alloué compte tenu de la restriction de la hauteur imposée par le pont surplombant le Clos du Val de Meuse.

**ARTICLE 3°:** Une signalisation réglementaire du chantier sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux

**ARTICLE 4 :** L'entreprise est autorisée à occuper une partie du domaine public

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux  
Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :  
-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

*Fait à REVIN, le 15 Septembre 2023*  
**Signé Le Premier Adjoint**

**Jean GUION**

